

Certification à la conduite de chaufferies

A vapeur ou eau surchauffée exploitées avec ou sans présence humaine

La conduite de chaufferies comporte de nombreuses actions à risques et doit impliquer une parfaite maîtrise de l'ensemble des paramètres et des facteurs garantissant la sécurité du personnel et des installations. Le certificat « C by Apave » à la conduite de chaufferies est le seul existant dans ce domaine et dont l'application est interprofessionnelle (exploitants de chaufferies, industries agro-alimentaire, pharmaceutique, chimique,...). Celui-ci est délivré par Apave Certification, organisme reconnu et indépendant, spécialisé en ingénierie de certification.

Reconnaissance délivrée

Une personne certifiée reçoit un certificat de compétences « C by Apave », nominatif qui garantit :

- **Au certifié** : une reconnaissance objective valorisant son savoir-faire en matière de conduite de chaufferies industrielles et une sécurisation de son parcours professionnel validée par la seule certification existante dans ce domaine.

- **A l'employeur** : la motivation de ses collaborateurs en valorisant leur savoir-faire, un outil de mesure pour le retour sur investissement en formation, la qualité d'intervention de son personnel et une différenciation par rapport à ses concurrents.

Durée de validité du certificat : 3 ans

Éligible au CPF



L'offre Apave

Certification à la conduite de chaufferies à vapeur ou eau surchauffée exploitées avec ou sans présence humaine

Pré-requis à l'examen de certification

CAS	Cas n°1	Cas n°2	Cas n°3
Niveau de formation initiale	Diplôme de niveau 3 en maintenance industrielle ou électromécanique	Pas de pré-requis particulier	Pas de pré-requis particulier
Expérience professionnelle	Justifier d'une expérience minimum de 6 mois en chaufferie industrielle	Justifier d'une expérience minimum de 1 an en chaufferie industrielle	Justifier d'une expérience de minimum 5 ans en conduite de chaufferie industrielle ex. Chef de quart
Formation obligatoire ou équivalent sous dérogation	ENT012 « Conduite de chaufferies à vapeur ou eau surchauffée exploitées avec ou sans présence humaine permanente : chauffeur » OU ENT002 « Assurer l'exploitation des chaufferies vapeur ou eau surchauffée avec ou sans présence humaine permanente »		Pas de pré-requis particulier
Pré-requis supplémentaire (selon installation du candidat)	Détenir une habilitation réglementaire en électricité le cas échéant Et/ou Détenir une habilitation réglementaire en pression le cas échéant Et/ou Détenir une habilitation en gaz le cas échéant		

Contenu de l'évaluation

Cet examen s'inscrit dans la continuité de l'une des deux formations dispensées par Apave. Il se déroule en 3 phases :

- D'une épreuve théorique dispensée à l'issue de la formation (constituée d'un QCM d'une durée d'1h30).
- D'une première épreuve pratique dispensée à l'issue de la formation (constituée d'une mise en situation d'une durée de 0,5 jour).
- D'une deuxième épreuve pratique dispensée après 6 mois de pratique du candidat sur son installation (constituée d'une mise en situation surveillée par un examinateur Apave Certification n'ayant pas pris part au processus de formation, d'une durée de 0,5 jour).



Nos atouts

Apave Certification, filiale du Groupe Apave, propose des prestations de certification des systèmes de management (ISO 18788, ISO 9001, ISO 14001, ISO 45001...), de produits et services, de compétences, ainsi que des labels et évaluations. Elle s'appuie sur un réseau d'auditeurs qualifiés, internes et externes, répartis sur le territoire national et international et opère dans le domaine volontaire comme dans le domaine réglementaire. Organisme reconnu et indépendant (tierce-partie), Apave Certification donne l'assurance écrite qu'une organisation, un processus, un produit, un service ou des compétences de personnes est conforme à des exigences spécifiées dans les référentiels (norme, règlement, spécification technique, etc.).

Nous contacter

apave.certification@apave.com

01 45 66 18 18

www.apave-certification.com